

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DE LA COMMISSION DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Calendrier des séances de janvier à décembre 2026

La commission de France compétences en charge de la certification professionnelle prévue à l'article L. 6113-6 du code du travail est réunie mensuellement selon un ordre du jour établi par sa présidence (excepté au mois d'août).

Les prochaines séances de la commission sont prévues aux dates suivantes :

Année 2026

Mardi 27 janvier 2026
Jeudi 26 février 2026
Mardi 31 mars 2026
Mardi 28 avril 2026
Jeudi 28 mai 2026
Jeudi 25 juin 2026
Jeudi 16 juillet 2026
Mardi 29 septembre 2026
Jeudi 29 octobre 2026
Mardi 24 novembre 2026
Mardi 15 décembre 2026

A l'issue de ses travaux, la commission transmet un avis au directeur général de France compétences. En cas d'avis favorable et dans un délai de un à trois jours à la réception de cet avis, le directeur général de France compétences prononce l'enregistrement aux répertoires nationaux par décision mise en ligne sur le site internet à la rubrique <https://www.francecompetences.fr/deliberation-de-la-commission-de-la-certification-professionnelle/> (puis ultérieurement publiée au Journal officiel de la République française, conformément aux dispositions de l'article R. 6113-12 du code du travail).

Approuvées en séance plénière du 23 septembre 2025, ces dates sont communiquées à titre informatif et sont susceptibles d'être modifiées selon les exigences calendaires.

